

Initiatives ministérielles

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-92, je dois commencer par dire que ce projet de loi présenté par le gouvernement est un exemple de la manière dont les conservateurs gouvernent l'État, qui ne peut qu'engendrer que du cynisme et de la méfiance à leur égard et, malheureusement, envers une grande partie du système.

Si on étudie cet énorme projet de loi, on peut voir qu'il contient des mesures qui peuvent justifier un large appui de la part du public—et je vais parler de certaines d'entre elles. Mais il y en a d'autres, une en particulier, la règle de 21 ans concernant les fiducies, dont le gouvernement n'a pas expliqué le bien-fondé et qui, à mon avis, ne peuvent pas bénéficier du même appui du public.

Dans le programme d'urgence de renouveau économique que nous avons annoncé en janvier 1992, les libéraux ont demandé qu'on modifie la loi afin que les gens puissent utiliser leurs REÉR pour la mise de fonds quand ils achètent un logement. L'objet évident de cette mesure était d'encourager la construction de nouveaux logements et de contribuer à stimuler l'économie. À cette fin, nous avons aussi demandé qu'on autorise une mise de fonds plus faible pour les logements.

Dans ce programme d'urgence de renouveau économique, les libéraux ont demandé la création immédiate d'un grand programme national d'infrastructures par lequel le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces et les municipalités fournirait des crédits pour permettre à nos villes d'un bout à l'autre de notre pays de commencer immédiatement des milliers de projets de renouvellement de l'infrastructure nationale et locale, des projets pour améliorer les systèmes d'égout et d'adduction d'eau, la lutte contre la pollution, les routes et les ponts, des programmes et des projets pour réparer et améliorer la structure de notre pays afin de contribuer à améliorer notre compétitivité générale tout en remettant des milliers de gens au travail.

• (1200)

Dans le budget de février 1992, nous avons constaté que le gouvernement avait accepté quelques-unes de ces propositions des libéraux. Nous avons remarqué que, dans ce budget, le gouvernement a dit qu'il demanderait au Parlement de modifier la loi de façon à permettre l'utilisation de fonds versés dans des REÉR pour acheter une première maison, ce qui encouragerait la relance des travaux de construction domiciliaire dans notre pays. En outre, l'exposé budgétaire disait que le gouvernement

autoriserait une réduction des mises de fonds pour une première maison.

Il y a d'autres mesures qui auraient dû figurer dans ce budget, mais qui n'y étaient malheureusement pas, et que nous avons proposées dans notre programme d'urgence de renouveau économique. Ce budget ne renfermait pas de programme national d'infrastructure. Si ce programme avait été énoncé dans le budget de février 1992, il serait déjà en cours maintenant. Il y aurait des dizaines de milliers de travailleurs de plus qu'à l'heure actuelle s'affairant à des projets de modernisation de l'infrastructure dans les villes du pays, petites et grandes. Il y aurait des milliers de travailleurs de plus qui produiraient les matières premières et le matériel nécessaires pour mener à bien ces programmes de travaux communautaires et de modernisation de l'infrastructure.

Cela ne s'est pas produit, car le gouvernement a refusé catégoriquement d'insérer dans son budget de février 1992 le programme national d'infrastructure et les programmes nationaux de travaux communautaires que nous avions demandés dans le programme d'urgence de renouveau économique que nous avons annoncé en janvier 1992.

Dans l'exposé économique de décembre dernier, le gouvernement a adopté un peu de la forme, mais malheureusement pas la substance du programme d'infrastructure demandé par les libéraux dans leur programme de renouveau de janvier 1992. Les libéraux en avaient parlé même avant cela, en 1988, dans leur programme électoral.

Dans l'exposé économique de décembre, le gouvernement a parlé d'adopter certains programmes dont on avait discuté des mois auparavant, des programmes qui auraient pu être appliqués plus tôt, mais au sujet desquels rien n'avait été fait, tel l'agrandissement de l'aéroport Pearson. La réfection et la modernisation des routes du Canada atlantique, notamment du Nouveau-Brunswick, en sont un autre exemple.

Encore l'autre jour, le ministre des Transports a annoncé qu'on agrandirait les pistes existantes et qu'on aménagerait d'autres pistes à l'aéroport Pearson, mais aucune date n'a été fixée pour le commencement des travaux et, ce qui est encore plus étonnant, aucune indication n'a été donnée quant à l'origine des fonds requis pour ces travaux.

En fait, en ce qui concerne la réfection, très nécessaire, des autoroutes au Nouveau-Brunswick, autant que je sache, aucune entente définitive n'a encore été signée pour donner suite à ces projets. Aucune entente définitive